



# ATMAN TRAINING CENTER

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & D'INSCRIPTION

### 1. Identité de l'entreprise

Atman Training Center, domicilié au 2881 Route des Crêtes 06560 Valbonne,  
N° Siret : 410 262 349 00039

Atman Training Center est enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail P.A.C.A. en tant qu'organisme de formation déclaré sous le n°: 93060446806. Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de vos séminaires.

### 2. Définitions

Participant : co-contractant d'ATMAN Training Center

Bulletin d'inscription : convention de formation professionnelle conclue entre ATMAN Training Center et le participant. Cette convention prend la forme d'un bulletin d'inscription en bonne et due forme et d'une facture établie ou reçu pour la réalisation des actions de formation professionnelle. Tout participant doit être titulaire d'un diplôme correspondant aux séminaires concernés.

### 3. Objet et champ d'application

Atman training Center propose des formations continues pour les ostéopathes D.O voir étudiants à partir de la 4eme année de la formation en ostéopathie. Tout Bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve par le Participant et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du participant, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à ATMAN Training Center si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

### 4. Documents contractuels

Le Bulletin d'inscription précisera l'intitulé du séminaire, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix. Tout Bulletin d'inscription sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant l'article D6313-1 du Code du travail, décret 2018-1341 du 28/12/2018. Le participant peut envoyer son bulletin d'inscription par voie électronique à l'adresse [atc@atman.fr](mailto:atc@atman.fr) et peut modifier ces coordonnées à tout moment en cas d'erreur de saisie ou de changement à la même adresse électronique.

### 5. Report / annulation d'une formation par ATMAN Training Center

ATMAN Training Center se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des séminaires planifiés sans indemnités, sous réserve d'en informer le participant avec un préavis raisonnable.

### 6. Annulation d'une formation par le Participant

Le participant bénéficie du droit légal de rétractation de 7 jours à compter de la signature du contrat en présentiel sur le campus (AUCUN VERSEMENT ne peut être exigé pendant ce délai) ; 14 jours à compter de la signature du contrat sur internet, à distance ou hors établissement commercial (AUCUN VERSEMENT ne peut être exigé pendant le délai de 7 jours)

Toute formation (séminaire) commencée est due en totalité, sauf accord contraire exprès d'ATMAN Training Center.

Toute annulation d'une formation (séminaire) à l'initiative du participant devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. Le chèque d'acompte n'est pas remboursable. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

La formation des 10 séminaires post-grade pour les jeunes diplômés (participants) est en relation avec la signature d'au moins un contrat école- entreprise pour l'aider à son insertion professionnel. Par conséquent, si un séminaire est annulé côté ATMAN TRAINING CENTER ou du participant, celui-ci est dû si le contrat école - entreprise perdue dans l'année. Si le jeune diplômé (participant) a plus d'un contrat école - entreprise, la continuité d'un seul contrat dans l'année ne permet pas la demande de remboursement ou de non-paiement du participant au séminaire annulé.

Le participant a deux ans à partir de la signature du contrat pour compléter ses 10 séminaires quand il le souhaite. Si le jeune diplômé (participant) veut rompre le contrat CP2E et arrêter la formation post grade en cours d'année, un préavis d'au moins 1 mois lui sera demandé afin de mettre en place le changement d'ostéopathe dans l'entreprise.

### 7. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le participant a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

### 8. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

### 9. Refus de former

Dans le cas où un Bulletin d'inscription serait conclu entre le participant et ATMAN Training Center sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), ATMAN Training Center pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Bulletin d'inscription et de délivrer les séminaires concernés, sans que le participant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### 10. Prix et règlements

Pour les séminaires, les factures sont émises à l'inscription. Toute inscription doit être réglée avant le début du séminaire. Le prix par séminaire est indiqué au catalogue ainsi que le prix des 10 séminaires à l'année. Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises incluant la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de ATMAN Training Center.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le participant de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le participant d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

Le bulletin d'inscription est valable jusqu'à la fin du ou des séminaires auquel(s) le participant est inscrit.

### 11. Règlement par un tiers

Si le Participant souhaite que le règlement soit effectué par tiers, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par le tiers qu'il aura désigné.

Si le tiers est pris à défaut de paiement, le reliquat sera facturé au Participant.

Si ATMAN Training Center n'a pas reçu la prise en charge du tiers au 1er jour de la formation, le participant sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par le tiers, pour quelque motif que ce soit, le participant sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 12. Obligations et Responsabilité d'ATMAN Training Center

ATMAN Training Center s'engage à fournir la formation (séminaire) avec diligence et soin raisonnable. S'agissant d'une prestation intellectuelle, ATMAN Training Center n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

En toute hypothèse, la responsabilité globale d'ATMAN Training Center, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

## 13. Attestation et/ou certificat

Une attestation de participation nominative sera remise à l'issue de chaque séminaire au participant.

Un Certificat d'Enseignement Spécifique Supérieur International (C.E.S.S.I.) sera délivré au participant au terme des 10 séminaires effectués.

## 14. Obligations du Participant

Le Participant s'engage à :

payer le prix de la formation ;

- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à ATMAN Training Center et au formateur, sans l'accord écrit et préalable d'ATMAN Training Center et/ou du formateur ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des séminaires, sans l'accord écrit et préalable d'ATMAN Training Center.

## 15. CV-Thèque

ATMAN Training Center a mis en place une CV-thèque en ligne où les participant pourront découvrir le CV de leur formateur.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Participant (nom, prénom, e-mail).

## 16. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par ATMAN Training Center au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de ATMAN Training Center. Le droit de propriété sur toutes les Informations que ATMAN Training Center divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à ATMAN Training Center. En conséquence, le participant s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Participant se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par ATMAN Training Center ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les informations.

Par dérogation, ATMAN Training Center accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de ATMAN Training Center ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

Le Participant n'a pas le droit, sauf accord préalable d'ATMAN Training Center :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales;
- d'effectuer aucun enregistrement, film ou photo durant ces séminaires sous peine d'en être exclu immédiatement;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

## 17. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, ATMAN Training Center est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe ATMAN Training Center et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de ATMAN Training Center ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer ATMAN Training Center, en écrivant à l'adresse suivante : [atc@atman.fr](mailto:atc@atman.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, ATMAN Training Center s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, ATMAN Training Center s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels ;
- En cas de sous-traitance, ATMAN Training Center se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles ;
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du participant et/ou de la personne physique concernée.

## 18. Communication

Le participant autorise la diffusion d'une ou plusieurs photographie(s) ou vidéo(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) et la publication de photographies le représentant durant les séminaires.

## 19. Loi applicable et juridiction

Les Bulletin d'inscription et tous les rapports entre ATMAN Training Center et son Participant relèvent de la Loi française et en langue française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nice quel que soit le siège du participant, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription en signant le bulletin d'inscription.